

Diplôme d'Etat Audioprothésiste

Présentation

Publics / conditions d'accès

Les admissions se font par inscription sur la plateforme PARCOURSUP. Les candidats devront être titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement du second degré ou d'un diplôme admis en dispense (arrêté du 25 Août 1969).

Ce diplôme n'est pas éligible à la **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**.

Objectifs

La formation au diplôme d'État d'audioprothésiste prépare à un métier dont le domaine de compétence est l'audition et qui, outre ses fonctions et rôles dans la prévention du handicap auditif, procède à l'appareillage des déficients de l'ouïe.

Cet appareillage comprend le choix, l'adaptation, la délivrance, le contrôle d'efficacité immédiate et permanente de la prothèse auditive et l'éducation prothétique du déficient de l'ouïe appareillé.

La délivrance de chaque appareil de prothèse auditive est soumise à la prescription médicale préalable et obligatoire du port d'un appareil, après examen otologique et audiométrique tonal et vocal.

Ce métier exige de la patience, une grande capacité de communication et une appétence pour l'évolution technologique et le domaine médical.

Le Centre de préparation au diplôme d'État d'audioprothésiste (CPDA) est le premier centre créé en France, en 1957. En association depuis 1985 entre le Cnam Paris et l'Université Paris Cité, cette formation bénéficie de la double compétence sciences physiques et médicales. La formation bénéficie des compétences d'enseignants chercheurs en acoustique du Cnam, mais également en informatique, gestion, mathématiques, électricité, électronique. L'enseignement en audioprothèse est assuré par des professionnels majoritairement issus du Collège National d'Audioprothèse. La partie médicale de l'enseignement (audiologie et otologie) est délivré par des docteurs en médecine de l'APHP.

La formation est « professionnalisante » au sens où elle juxtapose enseignements théoriques et pratiques (stages). Les évaluations sont faites sous forme d'examens écrits et de mémoire en 3ème année.

Modalités de validation

Chacune des trois années d'études fait l'objet d'un examen terminal, portant sur l'ensemble des matières enseignées dans l'année. Une seule session est organisée annuellement. L'obtention d'une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 pour l'ensemble des travaux pratiques et des stages conditionne chaque année l'autorisation de se présenter aux examens.

Les examens comprennent des épreuves écrites et des travaux pratiques ainsi que, en troisième année, une épreuve orale. Toute note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Les étudiants doivent avoir obtenu à l'examen une moyenne générale de 10 sur 20 sans note éliminatoire pour passer dans l'année supérieure ou être admis à subir l'épreuve orale de fin de troisième année.

La nature et la durée des épreuves, ainsi que les coefficients qui leurs sont attribués sont fixés chaque année par le conseil de l'unité de formation et de recherches sur proposition du directeur de l'enseignement.

L'épreuve orale d'admission porte sur l'ensemble des enseignements des trois années d'études.

Mis à jour le 10-04-2024



Code : IST1700A

180 crédits

Diplôme d'Etat

Responsabilité nationale :

EPN04 - Ingénierie mécanique et matériaux / Eric BAVU

Niveau CEC d'entrée requis :

Niveau 4 (ex Niveau IV)

Niveau CEC de sortie : Niveau

5 (ex Niveau III)

Mode d'accès à la certification

:

- Formation initiale

NSF : Santé (331)

Métiers (ROME) :

Audioprothésiste (J1401)

Code répertoire : RNCP36110

Contact national :

EPN04-CPDA

2 rue conté

75003 Paris

Isabelle CAREL

isabelle.carel@lecnam.net

Sont déclarés admis les étudiants ayant obtenus au moins 10 sur 20 à cette épreuve.
Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'étude sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du directeur de l'enseignement.

Compétences

L'acquisition des connaissances scientifiques et techniques indispensables à la maîtrise des savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la profession d'audioprothésiste ;

L'acquisition des connaissances sur l'exploration fonctionnelle et les pathologies de l'audition, physiologie, neuropsychologie, nécessaires à la pratique de l'audioprothèse
Une formation à la démarche scientifique rendue nécessaire par la progression rapide des connaissances qui est la conséquence directe des progrès de la recherche faisant évoluer régulièrement les pratiques professionnelles.

Evaluer la situation audiologique d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique

Concevoir une démarche d'appareillage auditif individualisée

Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique

Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil

Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage

Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle

Gérer une structure et ses ressources

Enseignements

180 ECTS

Examen d'admission	UA460N
	0 ECTS
1ere annee 60 ECTS	
Mathématiques et informatique	US4612
	9 ECTS
Physique 1-1 : Biophysique, acoustique et électronique	US4613
	12 ECTS
Physique 1-2 : Travaux pratiques	US4614
	6 ECTS
Audiologie 1	US4615
	8 ECTS
Otologie 1	US4616
	0 ECTS
Audioprothèse 1	US4617
	8 ECTS
Stage de gérontologie	UA460F
	3 ECTS
Stage d'audioprothèse	UA460G
	6 ECTS
Stage en hôpital en service ORL	UA460H
	8 ECTS
2eme annee 60 ECTS	
Physique 2-1 : psychoacoustique	US4618
	6 ECTS
Physique 2-2 : électronique, acoustique des bâtiments	US4619
	12 ECTS
Audiologie et otologie 2	US462A
	8 ECTS
Linguistique et phonétique	US462B
	6 ECTS
Audioprothèse 2-1	US462C
	8 ECTS
Audioprothèse 2-2	US462D
	8 ECTS
Stage d'audioprothèse	UA460J
	12 ECTS
3eme annee 60 ECTS	
Physique 3	US462E
	10 ECTS
Gestion, comptabilité, sciences humaines et sociales	US462F
	12 ECTS
Audiologie et otologie 3	US462G
	0 ECTS

Audioprothèse 3

US462H

12 ECTS

Stage d'audioprothèse

UA460K

12 ECTS

Stage chez les fabricants

UA460L

2 ECTS

Préparation au mémoire

UA460M

12 ECTS